



Règlement particulier du TDJ

1. Le tournoi se déroule en application des Règlements de la FFBad, de la LBBA , du règlement cadre du Circuit Départemental Jeune et du présent règlement.
2. Ce règlement vise à compléter le règlement cadre du CDJ du Codep29
3. Le Tournoi est sous la responsabilité du comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel. Le comité d'organisation est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements cités en 1.
4. La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBad des catégories:
 - Poussin
 - Benjamin
 - Minime
 - Cadet
 - Junior
5. Les séries proposées sont :
 - Simple homme
 - Simple Dame
6. Chaque joueur peut participer à un tableau sur 1, disciplines
7. La confection des tableaux sera réalisée par le comité d'organisation. Ils se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries en cas de nécessité.
8. La date limite des inscriptions est fixée au **mercredi 22 janvier** selon le cachet de la poste/ à la réception du courrier ou par mail ujapbad@gmail.com
9. Tout tableau, dès lors qu'il sera complet, pourra être clos avant la date limite des inscriptions.
10. Le tirage au sort sera effectué le jeudi 23 janvier
11. Le classement hebdomadaire des joueurs pris en compte, afin de les mettre dans les tableaux correspondants à leur classement, sera celui du (dimanche précédant la compétition)
12. Les inscriptions sont à envoyer à **Benjamin Bourdiau chemin de Ti Lipig 29700 Pluguffan** ou par mail : ujapbad@gmail.com
13. Et ne seront pas prise en compte sans un règlement chèque à l'ordre de l'UJAP ou par virement
14. Les droits d'engagement par participant sont (en euros) pour : **4€ pour du simple**
Le nombre de joueurs pour participer à la compétition étant limité à, la sélection se fera suivant l'ordre d'arrivée
15. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.
16. Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates du tournoi doit en faire part à l'organisateur au plus vite.
17. Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2. Le joueur doit alors envoyer, dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif au Codep 29 ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.

18. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne seront pas remboursés sans justificatif.
19. Tout joueur doit pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
20. Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du comité d'organisation et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
21. Pour les tableaux prévus par le RGC (P et NC) l'organisateur fournira des volants plastiques
22. Pour les autres tableaux, le volant plume officiel sera le Babolat N°2. En vente dans la salle et à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs. Ces volants seront à la charge du Comité d'organisation à partir des finales et à raison d'un nombre de volants de 3 par match et au partage entre les joueurs dans les autres cas.
23. Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier. Celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réservant le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
24. Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au comité d'organisation qui désigne un arbitre ou faisant office
25. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et du juge arbitre.
26. A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 minutes de préparation (test de volants inclus).
27. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
28. Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le comité d'organisation.
29. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs, les officiels techniques et le comité d'organisation.
30. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
31. Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté let au service et il pourra être rejoué une fois. En cours d'échange, il sera considéré comme faute et ne sera pas rejoué.
32. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.
33. Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable
34. Droit à l'image, les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
35. Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.